

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

On s'abonne:

A SAUMUR, Chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGRELL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A EWIG, Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU, PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 35 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c.
Réclames, 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES
De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAVITTE & Co, Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

4 Mars 1878.

L'Echo Saumurois ne paraîtra pas demain, jour de mardi-gras.

Chronique générale.

La séance de vendredi à la Chambre a été bonne pour les amateurs de scandale.

A qui la faute, après tout? A celui qui, comme M. Paul de Cassagnac, a voulu révéler les turpitudes et les honteux méfaits de certains personnages de la majorité?

Où bien à ceux qui ont, par leur partialité choquante et leur révoltante audace, provoqué le réquisitoire violent que l'honorable député du Gers a prononcé dans la séance de vendredi?

On pensera ce que l'on voudra des avantages et des inconvénients de ces discussions, mais vraiment il n'est pas mauvais qu'il se trouve parfois des hommes comme M. Paul de Cassagnac, pour dire leurs vérités à ces nababs insolents qui, non contents de nous gouverner à leur caprice, ne reculent ni devant l'insulte, ni devant la calomnie, ni devant la diffamation, pour satisfaire leurs rancunes, et pour conserver leur clinquant le plus longtemps possible.

A la Chambre de samedi, il n'y avait qu'une seule préoccupation: le duel de MM. Paul de Cassagnac et Thomson.

M. Granier de Cassagnac père, sans s'émouvoir du combat où son fils pouvait succomber, est monté bravement à la tribune et a demandé à M. de Marcère pourquoi l'on avait choisi le maire et un adjoint d'Aignan parmi les trois derniers conseillers municipaux républicains arrivés sur la liste électorale, alors que la tête était occupée par treize conseillers conservateurs.

Est-ce là obéir aux vœux d'une population conservatrice en immense majorité et aux prescriptions du suffrage universel?

M. de Marcère a répondu que le gouvernement prend son bien où il le trouve et prouve ainsi, comme l'Evangile, que les premiers sont les derniers.

M. de Biliotti a été invalidé par 245 voix contre 444. Des 245 députés qui ont prononcé sa condamnation, la moitié à peine ont entendu sa défense. Qu'avaient-ils besoin de l'entendre? L'honorable député d'Orange avait été élu contre M. Gent, l'un des 363 et l'une des gloires de la République.

Ce fait étant établi, les juges de la gauche n'avaient pas besoin d'en savoir davantage. M. Barcillon est venu, à son tour, défendre son élection. Mais l'orateur n'a pu terminer son discours, et la discussion invalidatrice doit continuer aujourd'hui lundi.

LE DUEL DE MM. PAUL DE CASSAGNAC ET THOMSON.

M. Thomson, ancien secrétaire à la rédaction de la République française et député d'Algérie, par la grâce de son rédacteur en chef M. Gambetta, avait interrompu, vendredi, le remarquable discours de M. Paul de Cassagnac par ces mots adressés à l'orateur: — Vous êtes grotesque!

Je vous renvoie votre expression, avait répondu M. de Cassagnac, et j'ajoute que vous êtes un insolent!

M. Grévy rappela immédiatement à l'ordre M. de Cassagnac, et, sur les observations de celui-ci, il ne tarda pas à indiger la même peine à M. Thomson. A la suite de cet échange très-vif de paroles, MM. de la Rochette et d'Ariste, témoins de M. de Cassagnac, et MM. Georges Perrin et Antonin Proust, témoins de M. Thomson, se sont mis en rapport et n'ont pas pu parvenir à faire éviter une rencontre aux deux adversaires.

Il fut décidé que le duel aurait lieu à l'épée, samedi, vers trois heures, et, pour dépister toute tentative d'empêchement à la rencontre, on avait fixé trois rendez-vous différents: à Saint-Germain, au Vésinet et à Nogent.

La rencontre a eu lieu au Vésinet, devant la tribune des courses.

Les amis de M. Thomson espéraient que l'habileté assez connue du jeune député radical invaliderait pour toujours le député du Gers et en débarrasserait la majorité républicaine. Mais M. Paul de Cassagnac est resté valide sur le terrain, en attendant que la gauche réussisse à l'invalider à la tribune.

Après deux reprises différentes, et un combat de dix minutes environ, M. Thomson a été blessé à l'os maxillaire, sur lequel l'épée de M. de Cassagnac a été faussée.

M. Thomson voulut, malgré sa blessure, continuer la lutte; mais l'hémorragie rendant le combat inégal, les témoins ont arrêté les deux adversaires.

M. Thomson est un excellent tireur, lui aussi, et il s'était déjà battu avant de se mesurer avec le redoutable rédacteur en chef du Pays.

On a beaucoup remarqué, à la Chambre, que pendant que M. Paul de Cassagnac était sur le terrain, son père, avec un calme de Romain, abordait la tribune, et discutait avec M. le ministre de l'intérieur une question de municipalité.

On affirme que M. Gent a également envoyé des témoins à M. Paul de Cassagnac, mais il est probable qu'après le duel de samedi, l'incident sera clos.

Les dissentiments qui existent entre M. Waddington et M. Gambetta ne sont plus un mystère pour personne.

Des amis communs ont tenté une réconciliation, mais M. Waddington répond qu'il veut être réellement ministre des affaires étrangères ou reprendre son fauteuil de député.

Il paraît qu'un assez grand nombre de députés de la majorité ont reçu, à domicile, une lettre circulaire leur recommandant en ce moment la plus grande vigilance. Ces lettres sont signées d'un nom illisible et portent la date du 24 février 1878. Quel est donc, quel est donc ce mystère??

On lit dans le Réveil, sous l'étoile hiéroglyphique de Henri Rochefort:

« Ce que nous sommes forcés de constater, c'est le trouble jeté non-seulement dans les esprits, mais dans les affaires par l'incertitude où l'on vit sur les véritables sentiments de l'Élysée. »

Or, cette inquiétude ne prendra fin que le jour où nous serons nous-mêmes « DELIVRÉS DE M. MAC-MAHON. »

Très-joli n'est-ce pas? Mais en même temps très-instructif!

UN PRÉFET A POIGNE.

M. Spuller, préfet du Vaucluse, vient de faire un acte de vigueur dont les frères et amis se souviendront.

Cet estimable fonctionnaire vient de faire fermer un cercle républicain, à Avignon, dans lequel les célébrants de l'anniversaire du 24 février ont chanté, dimanche dernier, des chansons un peu trop communardes, ce qui n'aurait encore rien été, mais dans lesquelles se trouvait mêlé le nom de M. Spuller comme un faux frère, bon à jeter aux otages à la première occasion.

LE 24 FÉVRIER À AVIGNON.

Les purs d'Avignon ont fêté l'anniversaire de la révolution de 48, à leur façon. C'était vraiment charmant. Oyez plutôt ce que nous raconte le Petit Marseillais — un journal bien pensant pourtant — à ce sujet:

dorer les oreilles et les pieds d'un marcassin rôti et farci.

Quelles bombances et combien de gloire! Au comble de sa prospérité, il avait voulu prendre femme; ce n'était pas une idée déraisonnable en soi; mais il avait mal choisi.

La fille de maître Volbrecht, qu'il avait associée à son sort, était babillarde, médisante, querrelleuse, emportée, unanimement détestée dans son voisinage.

A peine Block et sa femme furent-ils sortis de l'autel que la guerre commença entre eux et se continua de jour en jour, sans autres trêves que les heures du sommeil.

La naissance d'un petit garçon avait donné un peu de patience au pauvre Block.

Aussitôt que maître Georges fut en âge de porter des culottes, son honore père, au lieu de l'envoyer à l'école, le garda dans sa cuisine, le combla de caresses et de friandises, et en fit un vrai gourmand.

Quand on portait les plats aux tables des habitués du traiteur, Georges, toujours à l'affût, attrapait au passage quelque crêpe de volaille ou quelque cuillerée de crème, et son père riait sous cape.

Mais M. Block venait-elle à paraître, la scène changeait tout à coup; c'était comme une bourrasque d'injures pour le père et de coups d'écu-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LES AVENTURES DE MAÎTRE BLOCK

D'après M. MUSKUS.

(Suite.)

COMMENT ON SE PROCURE LA RACINE MAGIQUE.

Quand le vieux Martin eut cessé de parler, ses auditeurs se regardèrent, les uns en souriant, les autres en branlant la tête d'un air de doute, d'autres enfin sans faire aucun signe, comme des gens qui pensaient profondément ou pas du tout.

L'aubergiste du Mouton-d'Or emplit le verre du conteur, et lui dit:

— Eh bien, père Martin, as-tu été dans le souterrain et y as-tu trouvé le trésor?

— Non, répondit le berger.

— Et pourquoi donc? crièrent trois ou quatre convives.

Pour deux raisons: l'une est que la seule idée de tenter l'aventure me faisait une peur horrible; l'autre est que jamais ni berger ni chasseur n'a pu me dire comment l'on trouvait la racine magique.

Rien de plus aisé cependant, dit le voisin Blas. C'est dommage, bon père Martin, que tu aies laissé vieillir ton secret et tes jambes, et que tu n'aies pas eu plus tôt confiance en moi. Pour trouver la racine magique, il suffit de trouver un nid de pic, ou plutôt le tronc d'arbre où cet oiseau dépose ses œufs. On s'embusque à peu de distance. Dès qu'on voit la mère s'absenter pour aller chercher sa nourriture ou celle de ses petits, on grimpe à l'arbre et l'on bouche solidement le trou avec une pierre ou un morceau de bois.

Quand l'oiseau revient, il voltige autour de l'arbre en poussant des cris douloureux; puis, tout à coup, il vole du côté de l'occident. Il faut alors se munir d'un manteau d'écarlate ou de quatre aunes d'étoffe rouge que l'on cache sous ses vêtements. Deux jours après, on se remet en embuscade. L'oiseau revient tenant en son bec la racine merveilleuse dont il touche l'objet qui ferme le trou; aussitôt cet objet est lancé au dehors avec violence; c'est en ce moment qu'il faut étaler au pied de l'arbre le manteau écarlate. L'oiseau, croyant voir du feu, est effrayé et laisse tomber la racine que l'on se hâte de saisir; mais avant de l'employer il est nécessaire de la laisser quelque temps attachée à un rameau vert.

Cette étrange confidence produisit sur l'auditoire le même effet qu'avait produit le récit du vieux Martin: elle provoqua des rires d'incrédulité, des doutes, de l'étonnement, des réflexions plus ou moins sérieuses.

Le coq chanta: le jour était au moment de se lever; on se sépara.

Celui qui sortit le dernier, plus grave et plus rêveur que les autres, avait été à peine remarqué pendant toute la veillée.

Il était resté assis à l'écart, derrière le poêle, entre le chien et le chat de l'aubergiste, dans un grand fauteuil de cuir, ses coudes sur ses genoux, et son menton dans ses mains.

III. COEUR D'OEIL RÉTROSPECTIVE.

Cet homme silencieux n'était autre que maître Pierre Block, autrefois l'un des plus joyeux compagnons de Rottemberg.

Depuis dix ans, il avait graduellement descendu les échelons qui mènent de l'aisance à la misère.

Longtemps il avait été le plus célèbre traiteur de la ville. Sans rival dans l'art culinaire, il excellait à mettre en capilotade un coq de bruyère, à faire une gelée de poisson, une tarte de coing, et à

« Plusieurs groupes de républicains avaient fêté par un banquet l'anniversaire de la Révolution de février. Les organisateurs de cette réjouissance eurent l'idée regrettable de la célébrer dans les deux cercles républicains établis sur la place de l'Horloge, c'est-à-dire au point central de la ville. Il était à craindre, en effet, que des manifestations en sens contraire ne vissent à se produire.

« Vers neuf heures, leur banquet terminé, les membres des cercles républicains entonnèrent la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*. A ce moment, quelques promeneurs, choqués apparemment de cette audition, se mirent à siffler et à huer les chanteurs et un groupe d'une certaine importance se forma aussitôt sous les fenêtres du cercle de l'Avenir. La foule, dont la majeure partie paraissait cependant sympathique aux républicains, répondit aux sifflets en faisant chorus avec les chanteurs qui se trouvaient au premier étage. A ce point, un peu d'effervescence commença à se manifester.

« M. le préfet de Vaucluse fut alors prévenu de ce qui se passait par un avis officiel de l'autorité militaire ou de l'autorité municipale : dans la pensée de calmer cette agitation, M. Spuller fit inviter les membres des cercles en question à faire cesser immédiatement les chants. Pour une raison ou pour une autre, cet avis ne fut pas exécuté assez tôt; les chants redoublèrent, et, par suite, les huées et les sifflets.

« Des renseignements officiels firent connaître la situation à M. le préfet, qui s'occupait d'y porter remède, lorsqu'une déléguation des cercles républicains vint le prier de laisser se terminer le programme des réjouissances républicaines tel qu'il avait été projeté.

« M. le préfet ne pouvait aucunement satisfaire ce désir absolument contraire à la loi; il rappela aux délégués que l'art. 1^{er} de leurs statuts interdisait toute manifestation politique ou religieuse dans le local de leurs cercles, et que la loi ne distinguait pas entre les manifestations favorables et celles qui pouvaient être hostiles au gouvernement.

« Les délégués se retirèrent alors en promettant de s'y conformer à l'instant.

« Mais, pendant cette entrevue entre M. le préfet et la déléguation, les choses avaient pris une tournure inquiétante : l'agitation redoublait. L'autorité municipale crut devoir employer la force pour rétablir l'ordre; une compagnie du 114^e de ligne, assistée du poste de garde à la mairie et d'un détachement de vingt gendarmes, sous le commandement de M. le capitaine de l'arrondissement fut dirigée vers la place de l'Horloge. En l'absence du commissaire central, M. le commissaire de police du canton nord se mit à la tête de la force publique et se prépara à faire les sommations légales. Le clairon sonna une première, puis une deuxième fois; alors les groupes furent rompus, et la troupe put débarrasser l'aire de la place, qui fut occupée par la gendarmerie.

« Enfin, pour bien terminer la soirée, dit une autre correspondance, un groupe d'hommes, qu'aucune expression ne peut

désigner dans les pays civilisés, a parcouru la rue Calade en criant : « A bas le Pape ! A l'eau le coquin couronné ! » Et passant devant la maison de l'honorable colonel Dufour, adjoint à la mairie, mort la veille, s'est mis à parodier le *De profundis*.

« Devant de pareilles infamies, tout commentaire est inutile.

LE HASARD ET LA CANDIDATURE OFFICIELLE.

Il est bien entendu que la candidature officielle est un crime odieux. Un préfet, un sous-préfet qui s'avisent de patronner un candidat, de le recommander aux électeurs, et surtout de l'accompagner dans ses tournées électorales, sont de véritables criminels, violentant la conscience publique, et dignes de tous les supplices. Le premier soin de M. de Marcère, en arrivant au ministère, a été, comme on sait, de révoquer tous les fonctionnaires seulement soupçonnés de pareils actes; le second soin de ce ministre fut d'interdire par circulaire officielle, expressément, toute immixtion électorale à ses préfets et sous-préfets.

Là-dessus, M. Charles Simon, fils de M. Jules Simon, se porte candidat dans l'arrondissement de Castres. M. Charles Simon arrive dans un chef-lieu de canton; quelle est la première personne qu'il y rencontre? Le sous-préfet.

M. Charles Simon jette un cri d'étonnement; le sous-préfet répond par un autre cri, — de stupefaction.

— Vous ici?

— Vous ici?

— Par quel hasard?

— Par quel hasard?

Et tous deux circulent à travers la population, qui naturellement se dit :

— Il est joliment ami avec notre sous-préfet, notre candidat. Pour sûr, c'est M. Simon qui est patronné par le gouvernement.

Odieuse insinuation, qui fera bondir M. de Marcère, et que la suite va démentir, comme vous allez voir.

Sur le coup de midi, M. Charles Simon tire sa montre; le sous-préfet en fait autant.

— Où allez-vous?

— Je vais déjeuner. Et vous?

— Moi aussi.

A quel endroit?

— A l'auberge, là-bas, la troisième maison à droite.

M. Charles Simon se frappe le front.

— Ah! par exemple, en voilà un hasard.

— Quoi donc?

— C'est justement là que je suis descendu.

— Moi aussi.

— C'est trop fort.

Le sous-préfet et le candidat se dirigent tous deux vers l'auberge, suivis des badauds qui se disent entre eux :

— Faut-il qu'il soit bien avec le gouvernement, notre candidat! Le voilà qui est descendu juste à la même auberge que notre sous-préfet, et juste le même jour!

Odieuse insinuation, qui fera bondir M.

de Marcère, et que la suite va démentir, comme vous allez voir.

Candidat et sous-préfet arrivent à l'auberge. Une table est servie; une seule.

— C'est la mienne! dit M. Simon.

— Pardon? riposte le sous-préfet! C'est la mienne; je l'ai retenue exprès.

— En voilà, un hasard!

— C'est prodigieux.

— Alors, déjeunons ensemble.

— Déjeunons.

Et les badauds qui voient le candidat et le sous-préfet attablés en face l'un de l'autre, de se dire avec une timidité respectueuse :

— Oh! il est encore mieux avec notre sous-préfet que nous le supposons, notre candidat; il déjeune avec.

La journée s'achève; même jeu pour le dîner.

Le lendemain, M. Simon quitte la localité et se rend à trois lieues.

Il arrive et pousse un cri d'étonnement.

Le sous-préfet est devant lui :

— Vous ici?

— Par quel hasard?

— Ah! c'est trop fort.

De même pour tous les cantons.

Et il y a des gens qui ont l'audace de ne pas croire à ces étranges coïncidences!

Oh! la vérité en politique, la réalité, la convention, le décor!

DANCOURT.

AFFAIRES D'ORIENT.

On dirait que la diplomatie russe a voulu jeter en Europe toute une poignée d'idées sous la forme de conditions de paix, afin de pressentir, par des ballons d'essai, l'opinion européenne et de choisir dans ces conditions celles qui ne doivent soulever que des protestations platoniques. De pareilles protestations ne sauraient émouvoir la dure fibre moscovite. Au contraire, elles font rire la haute société des brillants salons de Saint-Petersbourg.

Tous les jours il nous vient un nouveau télégramme dévoilant une nouvelle condition de la paix. C'est comme une lanterne magique; car les démentis suivent de près les nouvelles.

On dément actuellement que la Russie ait exigé la cession de la flotte turque. On dément qu'elle veuille une station navale sur la mer de Marmara. On dément qu'il ait été question du tribut égyptien comme garantie de l'indemnité de guerre.

Ces trois points sont, en effet, de nature à soulever tout le peuple anglais.

Prendre une bonne flotte cuirassée, jusqu'à présent alliée de l'Angleterre, et la remettre aux Russes, ces rivaux des Anglais, c'est donner au czar, en un clin d'œil, une grande influence sur toutes les mers du Levant.

Etablir une station navale sur la mer de Marmara, c'est-à-dire un dépôt de charbon et quelques ateliers de réparations, n'est-ce pas poster une sentinelle entre les deux détroits? L'Angleterre a agi ainsi pour presque

toutes les mers, mais peut-elle admettre que la Russie mette la main sur la mer Noire, sur les Dardanelles et par là sur l'Archipel? Elle ne le doit pas.

Quant au tribut égyptien, jusqu'à présent il a été directement versé à la Banque d'Angleterre, pour couvrir les intérêts dus par la Turquie aux obligataires anglais. Si ce tribut doit garantir l'indemnité de guerre en faveur de la Russie, il devra être remis à la Banque de Russie. L'Angleterre, loin de laisser tout l'Egypte, occuperait plus.

L'émotion a été très-vive à Londres; les préparatifs militaires ont été poussés avec la plus fiévreuse activité, et les chefs du corps expéditionnaire anglais viennent d'être nommés pour le cas de guerre.

Aussi la Russie semble-t-elle s'arrêter hésitante.

Etranger.

Une dépêche de Rome a annoncé que l'*Osservatore romano* avait publié la circulaire adressée par le Sacré-Collège au corps diplomatique.

Nous en trouvons un texte dans la *Gazette de Cologne* que l'Agence Havas a communiqué :

« Rome, 10 février 1878.

« La mort inattendue du Pape Pie IX, de glorieuse mémoire, a profondément affligé le cœur de tous les fidèles répandus dans le monde catholique et a consterné d'une façon toute particulière le Sacré-Collège qui, accoutumé à considérer de plus près les hautes vertus du défunt, est plus que tous les autres fidèles en état d'apprécier la perte irréparable que l'Eglise a faite ces jours derniers.

« Le poids de ce malheur public est d'autant plus sensible pour le Sacré-Collège, que ce dernier, appelé par les prescriptions des sacrés canons et des constitutions pontificales à veiller aux besoins pressants de l'Eglise et du Saint-Siège vacant, se trouve forcé de traverser sans la direction de son chef des moments critiques et des difficultés de plus en plus sérieuses.

« Mais confiant dans la parole de celui qui a promis à l'Eglise son divin appui, le Saint-Siège est fermement résolu à remplir les hauts devoirs que lui impose la dignité élevée dont il est revêtu et la tâche importante qui lui a été confiée.

« Tout le monde sait que les serments prêtés collectivement et isolément par les cardinaux qui composent le Sacré-Collège, lors de leur élévation à la dignité de cardinal, les obligent rigoureusement à protéger et à défendre les droits et les prérogatives, ainsi que les biens temporels de l'Eglise.

« Après la mort du regretté Pontife Pie IX, les cardinaux se sont réunis en congrégation générale. Ils ont renouvelé à l'unanimité et solennellement, en la présence de Dieu, le serment qu'ils avaient fait précédemment de protéger et de défendre les droits et prérogatives, ainsi que les biens temporels de l'Eglise, au prix de tous les sacrifices et même au prix de leur propre sang.

« Ils ont non-seulement donné une nouvelle preuve de leur adhésion aux opinions exprimées dans ce serment, mais ils ont aussi renouvelé toutes les réserves et protestations que le Souverain défunt a formulées, tant contre l'occupation des Etats de l'Eglise que contre les lois et ordonnances édictées au préjudice de l'Eglise et du Saint-Siège.

« Les cardinaux et chefs d'ordre soussignés s'adressent, au nom de leurs vénérables collègues, à Votre Excellence pour lui faire part de cet acte important et le prier de le porter aussi à la connaissance de votre gouvernement.

« Le Sacré-Collège est convaincu que Votre Excellence verra dans cet acte une garantie pour les droits en question et une manifestation des sentiments des cardinaux, qui sont résolus à marcher dans la voie suivie par le Pape défunt, quoi qu'il puisse arriver au cours des événements; et comme l'exercice du pouvoir ecclésiastique suprême et en particulier l'acte important de l'élection d'un successeur de Saint-Pierre doit reposer sur des bases solides et calmes, et ne pas être exposé aux agitations politiques, ni aux autres intérêts ou à l'arbitraire, le

moire pour l'enfant : le père pleurait, le petit criait, la mère vociférait, les pratiques et les voisins riaient ou haussaient les épaules.

« Mère, disait piteusement maître Block, l'enfant a faim : pourquoi ne lui donnerions-nous pas un petit morceau de ce petit poulet? »

Cette belle éducation ne pouvait mener à bien. L'enfant mourut, à sept ans, de coups d'écumoire et d'indigestion.

Plusieurs autres enfants vinrent successivement faire la triste expérience d'une courte vie dans ce malséant ménage.

Une jolie petite fille survécut seule : elle avait nom Lucine, c'était un petit ange; la rudesse de la mère ne réussit point à lui gâter l'humeur, ni les faiblesses du père à la rendre gourmande.

Cependant la position de maître Pierre changeait insensiblement et allait de mal en pis.

Il n'avait jamais rien compris à l'arithmétique.

S'il avait de l'argent, il remplissait son caveau de feuillettes, son office de provisions les plus coûteuses, faisait crédit aux ivrognes, hébergeait tous les bons vivants qui lui contaient des histoires plaisantes, sans oublier, il est vrai, les voyageurs malheureux.

Au contraire, son coffre venait-il à se tarir, il empruntait aux usuriers.

« Au bout du compte, je finirai bien par me retrouver, » disait-il.

Et en effet il se retrouva, mais exproprié, ruiné, forcé d'enlever son enseigne et de fermer boutique.

Un magistrat gourmet eut pitié de lui et lui fit accorder la place de fontainier, emploi bien chéif, mais qui méritait la ville impériale de Rottembourg à l'abri du reproche d'avoir laissé mourir de faim son ex-premier traiteur.

Toutefois le malheur continua de poursuivre le pauvre homme dans ces humbles fonctions.

Un jour, le bruit courut que les Juifs avaient empoisonné l'eau des fontaines.

Le peuple s'amuta, pilla les Juifs, assomma les uns, chassa les autres.

Ensuite on se tourna contre maître Pierre qui avait laissé les mécréants accomplir leur prétendu crime : on le destitua.

Que faire après cela? Il ne voulait pas voler et il avait honte de mendier.

Il se trouva heureux de devenir le porte-sac de sa mégère qui avait ouvert un petit magasin de farine.

Le pauvre homme lui épargna l'achat et la nourriture d'un âne.

Elle le surchargeait sans pitié, et quand revenait du moulin tout en sueur et épuisé de fatigue, elle lui servait, suivant son humeur, un potage à l'eau ou une grêle de coups.

Tant de malheur et de resignation était une

cause de profonde tristesse pour le cœur vertueux de leur fille. Le malheureux Block l'aimait comme la prunelle de ses yeux, et en la voyant si reconnaissante, si tendre, il se consolait un peu de ses peines.

L'aimable Lucine était devenue ouvrière très-habile en broderie; elle brodait dans la perfection des ornements d'autel, des manchettes de magistrat et des voiles de mariée; elle avait figuré en tapissier, avec la soie et la laine, toutes les paraboles des saintes Ecritures.

Sa gentillesse ne nuisait pas à son succès; sur l'argent qu'elle gagnait et dont elle était obligée de rendre à sa mère un compte exact à la fin de chaque semaine, ce qu'elle faisait du reste volontiers, elle retenait seulement de temps à autre une petite pièce d'argent pour la glisser dans la main de son père.

Elle lui en avait donné une double le jour de la fête des bergers, et c'était ainsi que maître Block avait eu la rare bonne fortune d'aller le soir vider une chopine à l'auberge du Moulon-d'Or.

(A suivre.)

Sacré-Collège, qui est privé de son chef suprême, est forcé d'étudier, non sans crainte et sans inquiétude, la question difficile et pénible de savoir dans quel lieu le Conclave doit se réunir.

Si, d'un côté, la nécessité d'assurer la liberté complète du Saint-Siège, dans un moment si décisif et si critique, a inspiré l'idée de chercher ailleurs un asile sûr et tranquille, d'un autre côté, le retard qui aurait été apporté par là à l'élection du nouveau Pape a fait penser que le premier devoir du Sacré-Collège était de ne pas perdre de temps et de donner un Chef à l'Eglise veuve et un nouveau Pasteur au troupeau délaissé de Jésus-Christ.

Cette idée a triomphé de toutes les difficultés et décidé à s'occuper immédiatement de l'élection du nouveau Pape dans cette ville, en tant que sa liberté restera inviolée. Et cette résolution a été prise avec d'autant plus de tranquillité qu'elle n'engage personne et laisse au Pape futur la liberté entière de choisir les voies et moyens qu'il croira nécessaires pour le salut des âmes et le bien général de l'Eglise, dans la situation difficile et pénible où se trouve le siège apostolique.

Les cardinaux et chefs-d'ordre soussignés profitent de cette occasion pour exprimer à Votre Excellence les sentiments de leur considération distinguée.

Ont signé : Cardinal AMAT, doyen ; cardinal SCHWARZENBERG, supérieur de l'ordre des prêtres ; cardinal CATERINI, supérieur de l'ordre des diacres ; PIETRO LASAGNI, secrétaire du Sacré-Collège.

Chronique militaire.

LE VOLONTARIAT D'UN AN EN 1878.

Afin de permettre à l'administration de renseigner dès à présent les jeunes gens qui voudront contracter l'engagement conditionnel d'un an, en 1878, M. le général Borel, ministre de la guerre, vient d'informar les préfets des dates fixées cette année pour les opérations relatives au volontariat.

La circulaire ministérielle rappelle d'abord que tous les jeunes gens qui, à un titre quelconque, demandent à jouir du bénéfice du volontariat, doivent déposer une demande écrite à la préfecture du département où ils veulent s'engager.

Cette obligation est la même : Pour les jeunes gens qui se trouvent dans les conditions de l'article 53 de la loi du 27 juillet 1872 (diplômes et élèves des écoles du gouvernement) ;

Pour ceux qui ont à subir l'examen prescrit par l'article 54 de la même loi ;

Et pour ceux qui, ayant été refusés pour cause d'inaptitude physique lorsqu'ils s'étaient présentés pour contracter l'engagement conditionnel, ont été depuis reconnus propres au service par les conseils de révision, et se trouvent ainsi dans le cas d'être assimilés aux engagés conditionnels.

Le dépôt de la demande doit être effectué du 1^{er} juillet au 31 août. Passé cette époque, aucune demande ne sera admise, et les jeunes gens appartenant par leur âge à la classe de 1878, qui ne se seront pas fait inscrire dans les délais fixés, seront tenus, suivant leur numéro de tirage, à toutes les obligations de service imposées par la loi.

Les examens prescrits par l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872 auront lieu du 16 au 30 septembre.

Les engagements seront reçus du 25 octobre au 5 novembre.

La mise en route aura lieu le 8 novembre.

En portant cette décision à la connaissance des populations, le ministre prie les préfets de rappeler de nouveau que les jeunes gens doivent se préparer de la manière la plus sérieuse à leurs examens et compléter autant que possible leur instruction.

L'appel de l'armée territoriale.

(CLASSES 1866 ET 1867.)

L'avenir militaire annonce que par décision du 17 février, le ministre de la guerre a arrêté ainsi qu'il suit les dates de convocation de l'armée territoriale :

Premier bataillon.

Arrivée des officiers et des cadres inférieurs : 27 avril, au matin.

Arrivée des hommes : 29 avril, au matin.

Départ : 11 mai, dans l'après-midi.

Deuxième bataillon.

Arrivée des officiers et des cadres inférieurs : 18 mai, au matin.

Arrivée des hommes : 20 mai, au matin.

Départ : 1^{er} juin, dans l'après-midi.

Troisième bataillon.

Arrivée des officiers et des cadres inférieurs : 11 juin, au matin.

Arrivée des hommes : 13 juin, au matin.

Départ : 25 juin, dans l'après-midi.

L'appel de l'artillerie aura lieu aux mêmes dates en une, deux ou trois séries.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LA SOUS-COMMISSION D'ENQUÊTE A SAUMUR.

Samedi soir, le *Patriote* d'Angers nous apprenait que la sous-commission d'enquête avait fini son travail au chef-lieu du département et qu'elle se rendait à Saumur pour tenir, dans la journée d'hier dimanche, une seule séance.

La besogne n'a pas été de longue durée : elle a été singulièrement facile, car on n'aura fait appeler que les personnes dont le concours était assuré.

Le *Patriote* engageait tous ses concitoyens de Saumur à lui apporter (à la commission) sans retard tous les renseignements concernant les actes de pression officielle qui sont à leur connaissance.

Nous attendrons qu'on nous désigne les hommes de bonne volonté (car il n'y avait obligation pour personne) qui auront répondu à cet appel. Tout se traitant à huis-clos, rien n'a transpiré.

Dès hier soir, la sous-commission a vogué vers des rives inconnues... des simples mortels.

A Angers, après avoir reçu jeudi les dépositions de M. Emile Waltz, directeur du *Patriote*, de M. Sey, rédacteur du *Patriote*, et de M. Fouré, imprimeur du même journal, la sous-commission d'enquête, siégeant à la préfecture de Maine-et-Loire, a entendu M. Baron, fabricant d'engrais, M. Eugène Gasté, avocat, M. Yon, inspecteur d'Académie, M. Duchastelier, procureur général, et M. Morançais, procureur de la République.

Le *Journal de Maine-et-Loire* dit que M. Baron a été retenu pendant près de deux heures devant la commission, mais que les dépositions de MM. Duchastelier et Morançais ont duré seulement quelques instants.

D'après le *Courrier d'Angers*, M. Allain Targé, qui avait été désigné pour présider la sous-commission d'enquête de l'Ouest, s'est refusé parce qu'il est Angevin.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA VENDEE.

Cavalcade à Montreuil-Bellay.

A l'occasion de la Cavalcade qui doit avoir lieu au profit des pauvres, à Montreuil-Bellay, demain mardi 5 mars, l'inspecteur général des ponts et chaussées, administrateur du sequestre, fait savoir que la Compagnie de la Vendée, dans le but de donner des facilités aux voyageurs qui désirent assister à cette fête, dans les stations de Loudun et de Saumur et les stations intermédiaires, des billets pour Montreuil-Bellay et retour avec réduction de 40 0/0 sur le prix ordinaire des places, lesdits billets valables seulement pour la journée de la Cavalcade.

Le public est prévenu que l'étalon *Kosuth*, 1/2 sang, du dépôt d'Angers, sera au Haras de l'Ecole de cavalerie de cette ville, pour y faire la monte, du 1^{er} mars jusqu'au 1^{er} juillet prochain.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1^{er} mars 1878.
Le Maire, LECOY.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Nous rappelons que demain, mardi-gras, aura lieu la représentation des *Volontaires de 1814*, le grand drame historique de Victor Séjour.

Voici les titres des tableaux de cet important ouvrage :

1. Tu portes César et sa fortune.
2. Les Coalisés. — Un Français de plus.

3. Le Drapeau d'Arcole.
4. Le Départ des Volontaires.
5. Mort pour la France !
6. Vauchamp.
7. Clémence d'un grand homme.
8. Les Faucheurs d'hommes.
9. Fontainebleau. — L'abdication.
10. L'île d'Elbe.
11. Songe. — Le Génie de la France.
12. L'Élu d'un grand Peuple.

Cette représentation, à laquelle concourra tout le personnel de drame et de comédie, sera le seul divertissement offert au public de notre ville pour la clôture du carnaval.

La ville de Saumur possède en ce moment un dentiste qui jouit dans la capitale d'une réputation justement méritée.

Sur la demande de diverses personnes de notre cité qui déjà ont eu occasion de mettre son savoir à l'épreuve, M. A. Lévy est venu parmi nous. Pour ses anciens clients, il complète l'œuvre qu'il a commencée et se tient à la disposition de ceux qui pourraient avoir besoin de son ministère. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs et nos lectrices qui seraient en proie à ces rages terribles que la gente moqueuse désigne sous le nom de *mal d'amour*, à recourir au praticien que la bonne fortune amène auprès d'eux. Non-seulement leur santé y est intéressée, mais aussi ces nombreux avantages que le poète a si brillamment décrit dans le différend qu'il raconte entre *Beaux-Yeux* et *Belle-Bouche*.

ÉVASION

A LA PRISON DE POITIERS.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

Une nouvelle qui a occasionné une certaine émotion dans notre ville circulait samedi matin dès la première heure. Il s'agit, en effet, de l'évasion de sept prisonniers détenus à la prison de Poitiers, et qui ont pris la clef des champs en pratiquant une ouverture assez large dans le mur du chauffage au moyen d'une pioche et d'un ciseau.

L'évasion a dû avoir eu lieu entre minuit et quatre heures du matin, et elle a été accomplie avec une rare audace. Pour mettre leur projet à exécution, les prisonniers, après avoir percé le mur du chauffage, sont passés dans le jardin des gardiens, puis dans le chemin de ronde, et, une fois arrivés là, sont allés sortir dans la rue de la Visitation, en face l'hôtel Rivière, en enlevant la gâche de la serrure d'une porte pratiquée à cet endroit.

Les sept prisonniers évadés sont : Laurier, récemment condamné à sept ans de réclusion ; Maubé dit Bartolato, condamné aux avant-dernières assises à sept ans de prison pour vol ; Alexandre Bourdichon, Henri Baudu, Augustin Rocher, Antoine Lexia et Jean Dubois.

Maintenant que les oiseaux sont partis, se décidera-t-on enfin à empêcher le retour de pareilles aventures ? Et croit-on que s'il y avait un poste à la prison et qu'on y fit des rondes pendant la nuit, ce serait un luxe inutile ? Une prison où on ne monte pas la garde, avouons que cela ne se voit guère, et surtout dans une ville qui possède une garnison de trois régiments !

Les amis et connaissances de la famille LAMY, qui n'auraient pas reçu de lettre d'invitation pour assister à la cérémonie funèbre de M^{me} Lamy, sont priés de se joindre au deuil qui se réunira à la maison mortuaire, hôtel de la Gendarmerie de Saumur, demain mardi, 5 mars, à 11 heures.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

SEJOUR A SAUMUR DE M. A. LÉVY, chirurgien-dentiste de Paris, De 10 à 5 heures, HOTEL BUDAN.

Au nombre des sciences modernes, on doit compter assurément l'art du chirurgien dentiste français, et surtout, disons-le, par ceux de la capitale. Abandonnant la routine de leurs devanciers qui, en ce qui touche l'art dentaire, ne pratiquaient en général que l'extraction des dents malades ou de gros siers plombages plus nuisibles qu'utiles, nos dentistes parisiens ont adopté la devise des dentistes américains (célèbre à juste titre) *n'arrachez pas, guérissez !*

Pénétrés de la valeur de ce principe, nos praticiens de Paris sont parvenus à guérir

les dents les plus malades, en assurant la conservation, résultat qu'apprécieront certainement les personnes privées prématurément de ces auxiliaires indispensables de la parole et de la digestion.

Nous sommes heureux, pour nos concitoyens, de posséder en ce moment à Saumur un de ces habiles praticiens, et nous sommes assuré que la présence de M. LÉVY dans notre ville rendra de véritables services.

Nous mentionnerons en passant les nouvelles pièces dentaires américaines, véritables chefs-d'œuvre d'imitation, de précision et de commodité ; ces nouvelles pièces se placent sans extraire les anciennes racines, ne blessent jamais les dents restantes ni les gencives, et permettent de broyer les aliments les plus durs.

Nouveau mastic-email Lévy, rendant aux dents creuses et noires leur forme et leur teinte normales.

Pièces de haute prothèse dentaire, recommandées aux hôpitaux et à l'armée (voir en vitrine au coin de l'Hôtel), tels que obturateurs pour obvier aux perforations du voile du palais, résultant de vices de conformations, maxillaires postiches pour parer aux suites de blessures d'armes à feu.

Recommandés aux hôpitaux et à MM. les médecins.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

MARDI 5 mars 1878.

A l'occasion du Mardi-Gras

LES

Volontaires de 1814

Grand drame historique en 12 tableaux, par Victor Séjour, avec combats et évolutions militaires.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

VILLE DE MONTREUIL-BELLAY.

Mardi gras 5 mars 1878.

GRANDE CAVALCADE

AU PROFIT DES PAUVRES.

Départ des chars, 11 heures du matin, accompagnés des sociétés musicales et fanfares de trompes. — Parades charlatanesques.

Le soir, Retraite aux flambeaux, Feux de Bengale.

Bal à l'issue de la Cavalcade.

Le COMPTOIR GÉNÉRAL des CHEMINS DE FER

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : un million de francs

27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Se charge de la vente et de l'achat de toutes valeurs au comptant, sans autres frais que ceux de l'agent de change ; de l'encaissement des coupons, de l'échange et de la conversion des titres. L'administration répond immédiatement à toutes demandes de renseignements financiers.

Adresser les lettres ou envois à l'ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR, 27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.



QUINA LAROCHE

ÉLIXIR VINEUX

Apéritif, Fortifiant et Fébrifuge

Contenant tous les principes des 3 quinquinas et très-recommandé par les médecins

contre l'anémie, le manque de forces,

chlorose, pâleur maladive,

affections de l'estomac,

fièvres invétérées, convalescences lentes, etc.

A PARIS, 22 et 19, RUE DROUOT, LES PHARMACIENS

Dépot à Saumur : CHREVERGNE, pharmacien.

Injection Hrou et Capsules Ricord

(Voir aux annonces)

Plus de HERNIES Guérison radicale. 50 ans de succès. Pithives frs. M. Coustant-Simon, 25 rue de la République (Maine-et-Loire), affranchir.

AUX ASTHMATIQUES

L'oppression, guérison assurée par le traitement de M. AUBREY, médecin-pharmacien à la Ferté Vidame (Eure-et-Loir), 25 ans de succès, des milliers de cures. Brochure gratis.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

